



SE CONFORMER AU RGPD EN AMÉLIORANT SES PROCESSUS

OBJECTIF

Maîtriser les principes et l'application du Règlement Général de Protection des Données :

- Maîtrise des principes fondamentaux et des étapes du projet de mise en conformité RGPD,
- Cartographier les données, conduire les audits et définir un plan d'actions,
- Prioriser les actions en fonction des risques,
- Organiser les processus internes vis-à-vis du RGPD,
- Documenter la démarche, informer les personnes et contracter avec les partenaires.

DURÉE

Une journée (7h) à une journée et demi (10.5h).

TARIFS

460€ HT par pers / jour soit 552 € TTC. Possibilité de prise en charge par votre O.P.C.O.

FORMAT

Session de groupe de 3 à 6 pers.

PUBLIC VISÉ

Chef d'entreprise et/ou personne désignée pour porter la démarche RGPD dans l'entreprise, et toute personne impliquée dans les processus relatifs aux données des personnes externes ou internes.

PRÉREQUIS

Personnes ayant une maîtrise normale de l'utilisation de l'ordinateur et de logiciels de saisie simples, ainsi que des processus de l'entreprise relatifs aux données de personnes.

QUALITÉ DU FORMATEUR

De formation supérieure en management opérationnel et d'une expérience industrielle de 30 années.

Votre formateur a mis en place et maintenu plusieurs systèmes qualité ISO 9001 et maîtrise les processus de flux de données.

CONDITIONS ÉVALUATION

Évaluation par questionnaire et/ou constat de pratique par le formateur en cours et en fin de séance(s).

Contact :

48 rue Georges Ohnet
31200 TOULOUSE

Tél : +33 (0)5 82 95 59 92

Email : conseil@codeaf.net

www.codeaf.net

PROGRAMME

Module 1 : La théorie et le contenu

Maîtrise des principes fondamentaux et des étapes du projet de mise en conformité RGPD.

- Découverte de la typologie des données à caractères personnels (CDP),
- Les sanctions pesant sur le non-respect du RGPD.

Les étapes fondamentales.

- Évaluer la situation,
- Trier les données récoltées,
- Informer les personnes,
- Sécuriser les données.

Les principes fondamentaux.

- Le consentement,
- Le respect du droit des personnes,
- Une finalité déterminée, explicite et légitime,
- La sécurité et la confidentialité,
- L'information donnée aux personnes,
- La durée de conservation des données.

L'analyse d'impact (PIA, Privacy Impact Analysis).

- Quand mener une étude d'impact sur la protection des données (PIA) ?
- Que contient une étude d'impact sur la protection des données (PIA) ?

Le Délégué à la Protection des Données.

- Son rôle
- Ses responsabilités
- Son pouvoir

La sous-traitance.

Module 2 : La pratique et les outils

Désigner un pilote.

Cartographier vos traitements de données personnelles.

- Qui ? Quoi ? Où ? Pourquoi ?
- Jusqu'à quand ? Comment ?
- Les outils de ces audits,
- Le plan d'action,

Prioriser les actions.

Mettre en place les premières mesures pour protéger les personnes concernées par vos traitements, identifier les traitements à risque.

Gérer les risques

- Les « éléments à protéger »
- Les « impacts potentiels »
- Les « sources de risques »
- Les « supports »

Organiser les processus internes

- Prendre en compte la protection des données dès la conception
- Sensibiliser et organiser
- Traiter les réclamations
- Anticiper les violations de données

Documenter la conformité

- La documentation des traitements,
- L'information des personnes,
- Les contrats qui définissent les rôles

Exercices pratiques : Création en séance d'exemples sur chacun des documents requis.

